

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 9 septembre 2019 à 19 h 30, au Centre culturel Honorius-Lafond, 4305, rue Lalande, secteur de Sainte-Hermas, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lots 3 552 593, 3 495 452, 3 495 451, 3 491 066 et 3 495 450 (13885, route Arthur-Sauvé) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 85-07-2019)

Demande numéro 2019-050, formulée le 18 juin 2019, par « Ferme Marsyl S E N C », ayant pour effet de permettre l'implantation d'une nouvelle exploitation d'élevage porcin sur litière, de 1 500 porcs, à une distance de 119 mètres d'une habitation résidentielle existante, située au 13880, route Arthur-Sauvé, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que l'implantation d'une nouvelle exploitation d'élevage porcin sur litière, de 1 500 porcs, soit à une distance minimale de 144,8 mètres d'une habitation résidentielle.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Mirabel, ce 14 août 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Mirabel, certifie par les présentes sous mon serment d'office que l'avis a été publié sur le site Internet de la ville de Mirabel à compter du août 2019, tel qu'il appert de l'attestation de publication du Service des communications jointe au présent certificat et publié dans le bulletin municipal « Mirabel vous informe », volume 5 numéro 17, distribué à l'ensemble du territoire le 21 août 2019.

Donné à Mirabel, ce 21 août 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate